



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 11 février 2021 - Goxwiller

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 41

4. Délibération n°3-2021 : Budget Primitif 2021 :

Le budget est présenté selon les règles de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la séance du dernier comité syndical du 17 décembre 2020. Au cours de cette séance, a été particulièrement présenté l'ensemble des projets à réaliser au cours de l'année 2021.

Ainsi, il a été notamment présenté :

- ✓ L'étude de faisabilité sur le Massif du Mont Sainte-Odile ;
- ✓ L'actualisation du dépliant touristique « A la découverte des Terres de Sainte-Odile » ;
- ✓ Le souhait de postuler à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Trame Verte et Bleue (TVB) ;
- ✓ Le souhait de répondre au programme SARE/FAIRE pour disposer d'un conseiller en rénovation énergétique des bâtiments.

Le PETR est chargé en outre d'élaborer un projet de territoire et de mettre en œuvre les conventions territoriales qui déterminent les missions confiées par ses EPCI membres.

Le budget est voté par chapitre, il est joint à la présente note.

P. 3 à 4 : INFORMATIONS GENERALES

P. 5 : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - VUE D'ENSEMBLE

Section de fonctionnement : Dépenses : 361 245,44€ et Recettes : 361 245,44€

Section d'investissement : Dépenses : 110 646,00€ et Recettes : 110 646,00€

P. 6 à 7 : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET – CHAPITRES

P. 8 à 9 : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET – BALANCE GENERALE DU BUDGET

P. 10 à 11 : VOTE DU BUDGET : DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général (020) : 81 100€

- **11 800€ pour les locaux : 500€** pour les produits d'entretien, **1 500€** pour l'électricité, **6 500€** de loyer, **1 100€** pour les charges, **2 200€** nettoyage ;
- **3 600€ pour les achats et variations de stock : 600€** pour l'alimentation, **3 000€** pour les fournitures ;
- **34 500€ pour certains services extérieurs et de maintenance informatique : 8 000€** pour la gestion des paies par le CG67, pour La Poste, pour la dématérialisation, pour l'hébergement du site internet du PETR et le nom de domaine ; **20 000€** de maintenance informatique : téléphonie, alarme et logiciel comptable et SIG dont 12 100€ pour l'hébergement et la maintenance du logiciel cadastral, primes d'assurance **6 500€** ;
- **8 000€ de frais liés au personnel** : organismes de formation **5 000€**, frais de déplacements **3 000€** ;
- **12 000€ pour d'autres frais divers**, dont **2 500€** pour la documentation, **1 500€** pour les réceptions, **3 000€** pour les copies et reprographies du dépliant touristique, **1 500€** pour les frais d'affranchissement, **3 500€** pour les télécommunications ;
- **10 000€** de frais d'honoraires ;
- **1 200€** d'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT et l'Association des PETR.

Les charges liées au SCoT (824) : 9 000€

- **9 000€ de charges liées au SCoT** qui comprennent : **6 000€** pour les prestations, l'acquisition de données et les frais inhérents au SIG, pour l'ADEUS (adhésion+ travaux Inter-Scot), site SCoT (nom de domaine et hébergement) et **3 000€** de frais de mission (rencontre nationale des SCoT).

Les charges liées au tourisme (951) : 11 000€ pour l'actualisation du dépliant touristique.

Les charges liées à la préservation des milieux naturels (833) : 43 000€

Ces charges comprennent **35 000€** pour l'étude de programmation environnementale et **8 000€** pour le financement d'une opération de création de corridors écologiques et de sensibilisation.

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à **190 000€**.

- 3 postes à temps complet :
 - Baptiste KUGLER : Directeur,
 - Sandra ORFAO : Chargée de mission Développement Local,
 - Léa PFLUMIO : Chargée de mission en SIG ;
- Stagiaires : crédit pour 2 stagiaires d'une durée de 6 mois
- Provisions : mutualisation comptable SIVOM
- 30 000€ si le PETR était éligible au programme SARE/FAIRE et si les élus décidaient que le conseiller serait occupé à 100% sur le Piémont.

Des crédits sont prévus pour le versement des primes conformément à la délibération RIFSEEP.

Il est prévu **20€** pour les charges de gestion courante ;

Il est prévu **625,44€** en cas de dépenses imprévues ;

Il est prévu **10 500€** de dotations aux amortissements ;

Enfin, **16 000€** sont prévus pour être transférés à la section d'investissement (Etude Massif Mont Sainte-Odile).

P. 12 à 13 : VOTE DU BUDGET : DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les participations statutaires des Communautés de Communes membres sont de **310 000€** réparties selon la clef de répartition prévue par les statuts du PETR.
- **15 000€** de la part de la Région Grand Est pour le solde de la subvention SCoT.
- **36 245,44€** d'excédent antérieur reporté.

P. 14 à 15 : VOTE DU BUDGET : DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses à caractère général (020) : 10 000€

- Remplacement matériel informatique défectueux : **5 000€**
- Acquisition, le cas échéant, de modules complémentaires pour GéoPiémont : **5 000€**

Les dépenses liées au développement touristique : 85 000€

- Crédits destinés à l'étude de faisabilité Mont Sainte-Odile : **80 000€**
- Remplacement des éco-compteurs au Mont Sainte-Odile : **5 000€**

Les dépenses liées au SCoT (824) : 15 000€ pour les dépenses du SCoT : insertion légale et enquête publique notamment.

Une réserve de 646€ est constituée pour les dépenses imprévues.

P. 16 à 17 : VOTE DU BUDGET : DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent :

- Report de l'excédent : **79 646€** ;
- **4 500€** pour le FCTVA ;
- **10 500€** pour les amortissements.

P. 18 à 24 : PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Trois fonctions sont distinguées :

- L'administration générale du PETR, fonction 02 ;
- « L'aménagement et services urbains », qui correspond à toutes les dépenses et recettes liées au SCoT, fonction 824 ;
- « La préservation des milieux naturels » : qui correspondra aux dépenses de l'AMI TVB si le PETR devait être éligible fonction 833 ;
- L'action économique qui correspond aux dépenses liées à la compétence Tourisme, fonction 951.

P.25 : METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

P. 26 à 27 : EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

P. 28 à 29 : ETAT DU PERSONNEL

Le Comité Syndical,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges, approuvés par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2018 ;

APRES la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires ;

APRES avoir pris connaissance du document Budget Primitif 2021 établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14,

APRES avoir entendu l'exposé du Président sur la présentation du budget primitif 2021,

APRES examen,

Après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

1) **D'APPROUVER** le Budget Primitif de l'exercice 2021 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	361 245,44€	325 000€
Résultat de fonctionnement reporté		36 245,44€
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	361 245,44€	361 245,44€

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	110 646€	31 000€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		79 646€
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	110 646€	110 646€

2) **DE VOTER** les niveaux des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

OPERATIONS REELLES					
Chap.	Libellé	Montant	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	144 100€	x		
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 000€	x		
65	Autres charges de gestion courante	20€	x		
022	Dépenses imprévues	625,44€	x		
023	Virement Section d'Inv.	16 000€	x		
OPERATIONS D'ORDRE					
042	Op. d'ordre de transfert en section	10 500€	x		

Recettes

OPERATIONS REELLES					
Chap.	Libellé	Montant	Pour	Contre	Abstention
74	Dotations et subventions	325 000€	x		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

OPERATIONS REELLES					
Chap.	Libellé	Montant	Pour	Contre	Abstention
20	Immobilisations incorporelles	80 100€	x		
21	Immobilisations corporelles	100 000€	x		
020	Dépenses imprévues	646€	x		

Recettes

OPERATIONS D'ORDRE					
Chap.	Libellé	Montant	Pour	Contre	Abstention
040	Op. d'ordre transfert entre section	10 500€	x		
010	FCTVA	4 500€	x		

3) **D'APPROUVER** le détail des subventions à verser comme suit :

600€ pour l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
600€ pour l'adhésion à l'ANPP

Pour extrait conforme
Obernai, le 12 février 2021

Michel HERR



Président